



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 29 octobre 2026

Nuit d'Halloween : le préfet renforce les mesures de sécurité dans le département

Afin de prévenir les risques d'accidents, de nuisances et de troubles à l'ordre public pendant la nuit d'Halloween, le préfet du Bas-Rhin a décidé de prendre les mesures suivantes sur l'ensemble du territoire du département :

- **Prolongation jusqu'au lundi 2 novembre 2026 inclus :**
Interdiction de la détention, du transport et de l'utilisation sur l'espace public et dans les lieux de grands rassemblement d'artifices de divertissement et articles pyrotechniques des catégories F2 et F3 tels que listés dans l'arrêté ministériel du 17 décembre 2021
- **Prolongation jusqu'au lundi 2 novembre 2026 inclus :**
Interdiction de la distribution, de l'achat et de la vente à emporter et de transport de carburants dans tout récipient transportable (par exemple des jerricans), sauf nécessité dûment justifiée
- **Du vendredi 30 octobre 2026 à 14h00 jusqu'au lundi 2 novembre 2026 à 08h00 :**
Interdiction de la détention, du port, du transport, de l'utilisation et de la consommation de protoxyde d'azote sans motif légitime, sous toutes ses formes (cartouches, bonbonnes, ballons, bouteilles ou tout autre récipient sous pression), à des fins récréatives ou d'usage détourné

Pour retrouver les informations générales sur les pétards et artifices, vous pouvez consulter :
<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Activites-et-professions-reglementees/Armes-et-explosifs/Petards-et-Artifices>

Afin d'assurer la sécurité de tous et de toutes, le préfet a autorisé, par arrêté préfectoral du 28 octobre 2026, la direction interdépartementale de la police nationale du Bas-Rhin à **utiliser des drones équipés de caméra du 31 octobre 2026 de 12h00 au dimanche 1^{er} novembre 2026 à 01h00** sur la commune de Strasbourg, aux périmètres suivants :

- Périmètre 1 : Neuhof/Meinau/Elsau
- Périmètre 2 : Cronenbourg/Hautepierre

Il a également autorisé par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2026, le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin à **utiliser des drones équipés de caméra du 30 octobre 2026 à 16h00 au 1^{er} novembre 2026 à 19h00** sur les communes suivantes :

- Obernai, Molsheim et Barr

Ces arrêtés sont consultables dans le recueil des actes administratifs, disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Publications/Publications-officielles/RAA-Recueils-des-actes-administratifs/RAA-ANNEE-2026>

Le préfet du Bas-Rhin en appelle à la responsabilité de chacun pour que ces festivités restent des moments de partage et de convivialité pour tous.

Contact presse

06 45 59 26 76 | pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

